

REGLEMENT DE LA CAISSE DE PEREQUATION SENIORS ET JEUNES OCCITANIE

Saison
2018/2019

ARTICLES

1 – Principe	Une caisse de péréquation est constituée et gérée par la Ligue Occitanie de Basket-Ball. Elle est relative au règlement des divers frais liés à la désignation et aux indemnités des officiels sur les divisions concernées par l'article 3.																												
2 – Fonctionnement général	Les clubs verseront à la Ligue, un forfait annuel fixé pour l'ensemble des frais en fonction du niveau d'engagement de leur équipe. La Ligue reversera aux officiels les frais de rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation. En fin de saison un bilan sera effectué en fonction du coût des rencontres par catégorie.																												
3 – Divisions concernées	Divisions Seniors (Pré-Nationale, Régionale 2 et 3) et Jeunes Occitanie (U15 F & M Oc, U17M Oc, U18F Oc) : <ul style="list-style-type: none"> • Saison régulière • Phase finale • Barrages 																												
4 – Exclusions	Rencontres amicales ou d'entraînement Rencontres de Coupe Régionale ou de Trophée Coupe de France																												
5 – Versement du forfait annuel	La Ligue établira une facture pour la saison des frais de la caisse de la division concernée. Ce montant sera fractionné en 6 fois. Sur un appel de fond du trésorier ou par délégation du Pôle Administration Générale et Finances selon les modalités suivantes, une fraction du montant sera déposée dans la caisse, par 6 virements automatiques à la date du 5, ou par prélèvement automatique à la date du 5 ou par dépôt de 6 chèques à la trésorerie de la ligue (A partir du 5 du mois de la 1 ^{ère} journée du championnat).																												
6 – Traitement administratif	Chaque groupement sportif concerné devra fournir à la Ligue un R.I.B. ou R.I.C.E. à son engagement. Chaque officiel devra fournir à la Ligue un R.I.B. ou R.I.C.E. avec les papiers administratifs de début de saison.																												
7 – Détermination du montant annuel forfaitaire et du forfait régional	Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes, du nombre de rencontres à disputer, du déplacement kilométrique moyen de la division, du prix d'indemnité du kilomètre et de l'indemnité de rencontre. Pour les seniors, il prend en compte une partie des frais générés par l'observation des arbitres Toujours pour les seniors, ce montant prend également en compte les frais de gestion correspondant à la gestion des désignations et des frais bancaires. Il sera réévalué chaque saison en fonction de ces critères et du montant de la saison précédente.																												
8 – Montant du forfait régional	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION</th> <th>FORFAIT REGIONAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pré-Nationale Masculin</td> <td>216 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 2 Masculin</td> <td>210 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 3 Masculin</td> <td>192 €</td> </tr> <tr> <td>Pré-Nationale Féminin</td> <td>216 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 2 Féminin</td> <td>192 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 3 Féminin</td> <td>190 €</td> </tr> <tr> <td>Jeunes Occitanie</td> <td>162 €</td> </tr> <tr> <td>U13 Méd. 1 F et M</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>U15 Méd. 1 F et M</td> <td>130 €</td> </tr> <tr> <td>U17 ou U18 Méd. 1 F et M</td> <td>140 €</td> </tr> <tr> <td>U20M Méd.</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>U20M Pyr. 1</td> <td>162 €</td> </tr> <tr> <td>U20F</td> <td>120 €</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION	FORFAIT REGIONAL	Pré-Nationale Masculin	216 €	Régionale 2 Masculin	210 €	Régionale 3 Masculin	192 €	Pré-Nationale Féminin	216 €	Régionale 2 Féminin	192 €	Régionale 3 Féminin	190 €	Jeunes Occitanie	162 €	U13 Méd. 1 F et M	120 €	U15 Méd. 1 F et M	130 €	U17 ou U18 Méd. 1 F et M	140 €	U20M Méd.	120 €	U20M Pyr. 1	162 €	U20F	120 €
DIVISION	FORFAIT REGIONAL																												
Pré-Nationale Masculin	216 €																												
Régionale 2 Masculin	210 €																												
Régionale 3 Masculin	192 €																												
Pré-Nationale Féminin	216 €																												
Régionale 2 Féminin	192 €																												
Régionale 3 Féminin	190 €																												
Jeunes Occitanie	162 €																												
U13 Méd. 1 F et M	120 €																												
U15 Méd. 1 F et M	130 €																												
U17 ou U18 Méd. 1 F et M	140 €																												
U20M Méd.	120 €																												
U20M Pyr. 1	162 €																												
U20F	120 €																												

ARTICLES

ARTICLES				
9 – Montant annuel	Montant Annuel = Forfait Régional x (Nombre de rencontres en poule / 2)			
	DIVISION	MONTANT ANNUEL	Appels de fonds	COMPRENANT
	Pré-Nationale Masculin	2 808 €	6 x 468 €	Saison régulière et phase finale : <i>arbitres, observateurs</i> Finale : <i>officiels</i>
	Régionale 2 Masculin	2 310 €	6 x 385 €	Saison régulière et phase finale : <i>arbitres, observateurs</i> Finale : <i>officiels</i>
	Régionale 3 Masculin	2 112 €	6 x 352 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres, observateurs</i> Finale : <i>officiels</i>
	Pré-Nationale Féminin	2 808 €	6 x 468 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres, observateurs</i> Finale : <i>officiels</i>
	Régionale 2 Féminin	2 112 €	6 x 352 €	Saison régulière et phase finale : <i>arbitres, observateurs</i> Finale : <i>officiels</i>
	Régionale 3 Féminin	1 710 €	6 x 285 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres, observateurs</i> Finale : <i>officiels</i>
	Jeunes OCCITANIE	1 620 €	6 x 270 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>
	U13 Méd. 1 F et M	1 080 €	6 x 180 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>
	U15 Méd. 1 F et M	1 170 €	6 x 195 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>
	U17M Méd. 1 et U18F Méd. 1	1 260 €	6 x 210 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>
	U20M Méd.	1 440 €	6 x 240 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>
U20M Pyr. 1	1 620 €	6 x 270 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>	
U20F	1 500 €	6 x 250 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres.</i> Finale : <i>officiels</i>	
10 – Indemnisation des officiels	<p>Les officiels seront indemnisés par la Ligue d'Occitanie sous forme de virement bancaire ou postal. Les officiels devront fournir avec leur fiche de renseignement en début de saison, un R.I.B. ou R.I.C.E. ainsi que leur numéro de Sécurité Sociale.</p> <p>Les virements seront effectués 2 fois par mois, après contrôle du gestionnaire de la caisse de péréquation de la présence de l'officiel à la rencontre à l'aide des feuilles de marque ou des doubles.</p> <p>Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les officiels ont officié durant la période concernée.</p>			
11 – Désignations multiples pour les officiels	<p>En cas de désignations multiples (une rencontre concernée et une rencontre non concernée), les équipes en présence pour la rencontre non concernée indemniseront les arbitres uniquement pour l'indemnité de rencontre. L'indemnité de déplacement étant prise en compte dans le forfait régional.</p>			
12 - Limitation du Coût	<p>Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, la Ligue fixera chaque saison en fonction des équipes engagées dans les différentes compétitions, et des officiels à la disposition, une limitation du coût pour une journée de championnat. Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.</p>			
13 - Pénalité financière en cas de non-paiement	<p>Pour les clubs, tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière suivant les tarifs mentionnés dans les dispositions financières sur les sommes appelées non-payées.</p>			
14 - Bilan annuel	<p>En fin de saison, la ligue calculera le montant exact des frais pour la saison écoulée. Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif, par division, au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle de la Ligue.</p> <p>En cas de solde excédentaire pour la division, la ligue remboursera à part égale les clubs de la division (ou établira un avoir).</p>			
15 – Cas particulier : Forfait simple d'une équipe	<p>En cas de forfait d'une équipe, l'équipe défaillante devra en plus des pénalités de la commission des compétitions, régler le forfait régional de la rencontre à la caisse de péréquation. Ce règlement lui sera notifié dans la décision de la commission des compétitions.</p>			
16 – Cas particulier : Forfait général d'une équipe	<p>En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre de la Caisse de péréquation sera restitué au club déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées.</p>			
17 – Cas particulier : Absence des officiels	<p>En cas d'absence officiels, le forfait régional de la rencontre restera acquis par la caisse de péréquation.</p>			
18 – Cas non-prévus	<p>Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue après étude par le pôle Pratiques sportives et compétitions.</p>			